

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-quatrième session

Siège de l'UNESCO, Paris, et en ligne (session hybride)

13 – 17 juin 2022

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Examen des propositions de nouvelles réserves de biosphère et des propositions d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ont été examinées lors de la 28^e réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue en ligne du 28 février au 3 mars 2022.
2. Le Comité consultatif a examiné treize (13) propositions de nouvelles réserves de biosphère et deux (2) propositions d'extension concernant des réserves de biosphère existantes.
3. Le Comité consultatif a formulé ses recommandations sur les différents sites conformément aux catégories ci-après :
 - ***Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation*** : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Les changements proposés pour les réserves existantes sont recommandés pour approbation.
 - ***Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation en attendant la soumission d'informations particulières*** : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ou les changements proposés pour des réserves existantes sont recommandés pour approbation sous réserve que les informations particulières demandées par le Comité consultatif soient fournies. Si celles-ci parvenaient au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) au 31 mai 2021, elles seraient examinées par le Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB) à sa 34^e session de juin 2022, et pourrait approuver l'inclusion du site dans le WNBR. Si ces informations parvenaient au Secrétariat au 30 septembre 2022, le CIC-MAB les examinerait à sa 35^e session en 2023.
 - ***Aucune proposition de nouvelles réserves de biosphère ou propositions d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes n'a été recommandée pour un examen différé par le Comité consultatif à sa 28^e session en 2022.***

4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci-dessous, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires avant le 31 mai 2022. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du CIC-MAB sur tous les sites inclus dans ce document.
5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le RMRB et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le RMRB susceptibles d'être approuvés.

Nouvelles désignations recommandées pour approbation

6. **Biosphère de la Sunshine Coast (Australie).** Le Comité consultatif accueille favorablement cette proposition et félicite le pays pour cette nouvelle nomination qui suit la dernière désignation de réserve de biosphère en 2009.
7. La réserve de biosphère proposée de la Sunshine Coast est située dans le sud-est du Queensland, à 53 kilomètres au nord de Brisbane, dans une zone considérée comme un centre urbain et économique majeur et une ville-région émergente. Le territoire de deux groupes distincts des Premières Nations, les Kabi Kabi et les Jinibara, couvre toute la région. Elle jouit d'une solide réputation de région d'habitation définie par son climat subtropical, son littoral pittoresque, ses dunes et ses plages, ses vastes cours d'eau et ses zones humides, et les chaînes de montagnes de l'arrière-pays. L'environnement naturel et les paysages distincts sont les fondements du mode de vie de la Sunshine Coast.
8. À travers des paysages contrastés, de l'arrière-pays à l'estran côtier, la Sunshine Coast est riche d'une grande diversité de plantes et d'animaux indigènes qui constituent la base d'un environnement naturel très réputé et de la riche biodiversité de la région. La réserve de biosphère proposée couvre un total de 2 585 kilomètres carrés et comprend des zones marines et terrestres protégées, se définit par un mode de vie rural, et compte des zones urbaines où les gens vivent et travaillent. La région combine diversité biologique et culturelle et une riche histoire autochtone et multiculturelle qui se traduit par une variété de modes de vie et de lieux historiques qui sont appréciés par la communauté.
9. Le Comité consultatif note que, si les activités économiques traditionnelles de la Sunshine Coast comprennent la construction, le tourisme et les services de vente au détail, l'économie de la région évolue rapidement, avec l'émergence de divers secteurs à forte valeur ajoutée et fondés sur le savoir, notamment les services professionnels aux entreprises, l'innovation technologique, l'agro-industrie, les soins de santé, l'éducation et la finance. L'industrie alimentaire et agroalimentaire de la Sunshine Coast se caractérise par la présence d'un large éventail de secteurs, notamment la volaille, les fruits de mer, l'horticulture, le bétail et la production laitière de spécialité. Elle a la réputation de produire des aliments frais de haute qualité dans un environnement vert et propre. Le tourisme est également une industrie importante, attirant des visiteurs du monde entier, ainsi que des visiteurs d'un jour dans la région au sens large, avec environ 8 millions de visiteurs par an profitant des atouts naturels de la région.
10. Le Comité consultatif note également que la réserve de biosphère de la Sunshine Coast connaît une croissance continue, la population devant augmenter de 8 000 personnes par an, passant d'un niveau actuel d'environ 328 030 à une population prévue de plus de 500 000 d'ici

2041, et que d'autres augmentations seront attendues. La majorité des résidents vivent dans des centres urbains établis le long de la côte.

11. Le Comité consultatif reconnaît que la superficie est suffisamment grande pour atteindre les objectifs de conservation à long terme des aires centrales (43 649 hectares) et de la zone tampon (182 164 hectares) et offre des espaces où une collaboration avec les communautés locales permettra de tester et de démontrer l'utilisation durable des ressources naturelles. Les zones de transition (32 722 hectares) se caractérisent par une multiplication des modes d'utilisation des terres, où les gens vivent et gagnent leur vie dans les banlieues et les cantons. Des pratiques de développement durable et de gestion des ressources sont promues et développées dans ces zones qui contiennent également des espaces verts, des parcs, des cours d'eau, des plages et de très petites zones légalement protégées, telles que des réserves de conservation. Le Conseil régional de la Sunshine Coast assure le leadership et constitue des partenariats afin de mettre en œuvre un cadre intégré de gestion et d'évaluation du rendement, essentiel à la réussite d'une réserve de biosphère.
12. Le Comité consultatif note que la terminologie de zonage utilisée dans le dossier de candidature différait de celle de l'UNESCO afin de satisfaire les besoins nationaux/locaux. Le Comité reconnaît que des références claires à la terminologie de l'UNESCO ont également été incorporées dans le dossier de candidature. Bien qu'il n'y ait aucune objection au maintien de la terminologie existante dans les communications avec les parties prenantes locales, le Comité consultatif recommande que des références claires à la terminologie de zonage des réserves de biosphère de l'UNESCO soient utilisées chaque fois qu'il y aura lieu à l'avenir (c'est-à-dire dans les documents d'information/ panels /, centres, cartes de produits, etc.).
13. Le Comité signale que la carte de zonage n'indique pas clairement si une partie d'une aire centrale située à la frontière ouest de la réserve de biosphère proposée est protégée par une zone tampon. Cependant, d'après les renseignements fournis, on suppose qu'il existe une barrière naturelle le long de la partie ouest de l'aire centrale. Par conséquent, le comité consultatif demande aux autorités nationales de soumettre des informations supplémentaires expliquant en détail comment cette section de la zone centrale est protégée d'ici le 31 mai 2022.
14. Le Comité consultatif félicite les autorités nationales pour cette candidature de qualité et recommande que le site soit **approuvé**.
15. **Doumba-Rey (Cameroun)**. Le Comité consultatif salue cette proposition du Cameroun. La proposition couvre la vallée de Mbéré, un site remarquable pour la conservation des oiseaux avec plus de 100 espèces identifiées dans des inventaires récents. Selon la classification du Congrès ornithologique international (CIO), les classes d'oiseaux comprennent 40 ordres, 240 familles et environ 10 891 espèces. Sur le plan floristique, la région se caractérise par une diversité exceptionnelle. L'inventaire botanique le plus récent a dénombré 2015 individus regroupés en 50 espèces appartenant à 24 familles. Les espèces les plus abondantes comprennent le bouleau d'Afrique (*Anogeissus leiocarpus*), *Isobertinia doka*, *Uapaca togoensis* et *Isobertinia tomentosa*.
16. La zone proposée couvre une superficie totale de 201 624 hectares. La zone de transition comprend environ 60 villages avec une population estimée à 90 014 habitants. Les bergers nomades peuls utilisent intensivement le site pour des activités pastorales avec du bétail sédentaire et transhumant. Ces communautés ont des revenus relativement faibles et dépendent d'activités telles que l'élevage, la pêche traditionnelle, l'agriculture de subsistance, l'apiculture, la collecte saisonnière de produits forestiers non ligneux et l'artisanat.

17. Le Comité consultatif se félicite des informations supplémentaires, notamment des cartes, des informations sur les structures de zonage et de coordination et des plans de développement local pour les quatre régions de la zone de transition. Les plans en question et les cadres de gestion existants des parcs nationaux montrent la qualité de la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère.
18. Le Comité consultatif note également que de nombreuses études scientifiques ont été menées sur le site, y compris des recherches archéologiques, auxquelles peuvent s'ajouter des études sommaires d'étudiants en stage.
19. Le Comité consultatif recommande donc que le site soit **approuvé**.
20. Le Comité consultatif encourage les autorités nationales à poursuivre les négociations avec toutes les parties prenantes en vue d'élargir la zone tampon pour renforcer la protection de l'aire centrale. Il encourage également les autorités à soumettre un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la zone une fois ce dernier achevé.
21. **Sena Oura (Tchad)**. Le Comité consultatif se félicite de cette proposition du Tchad, qui couvre l'une des dernières zones écologiques de la savane soudanaise et prévoit un minimum de perturbations.
22. Les espèces d'arbres les plus fréquentes dans le Sena Oura sont le bouleau d'Afrique (*Anogeissus leiocarpus*) et *Acacia ataxacantha*. La zone est également habitée par des espèces présentant un grand intérêt pour la conservation, telles que des éléphants, des élans géants et des girafes.
23. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 173 520 hectares. Elle compte une trentaine de villages et une population totale de 186 859 habitants. L'agriculture est l'activité dominante dans la région, employant 88,73 % de la population.
24. Le Comité consultatif se félicite de la qualité de la politique de gestion du site et note que le territoire revêt une grande importance socioéconomique pour les communautés locales. Il note également que la région est un site de recherche scientifique, d'éducation à l'environnement et une station d'observation pour étudiants.
25. Le Comité consultatif prend note que la procédure utilisée pour la désignation de la réserve de biosphère prévoyait l'organisation de réunions de consultation avec toutes les parties prenantes.
26. Sur la base des réponses aux commentaires techniques envoyés par les autorités nationales au Secrétariat du MAB, le Comité consultatif se félicite de la qualité du processus de consultation, dont l'objectif était de déplacer les enclaves villageoises et les activités humaines à l'extérieur du parc national lors de la mise en place du site.
27. Le Comité consultatif recommande donc que le site soit **approuvé**.
28. Le Comité consultatif demande en outre aux autorités nationales de soumettre d'ici le 31 mai 2022 une carte de zonage actualisée montrant clairement les trois zones de la réserve de biosphère et le lien avec l'utilisation spatiale actuelle des terres et les activités socio-économiques au sein du site proposé pour examen par le Conseil du MAB.
29. **Dedoplistskaro (Géorgie)**. Le Comité consultatif se félicite de cette première proposition de la Géorgie concernant un site situé sur le plateau de Lori, entre les fleuves Alazani et Lori, dans la

- municipalité de Dedoplistskaro, dans le sud-est de la Géorgie. La région est caractérisée par la présence de zones reculées et non peuplées, seule la zone de transition proposée étant habitée en permanence. Le site a une population totale de 21 435 personnes et couvre 251 952 hectares. Il comprend de nombreuses vallées ainsi que des collines, séparées par des canyons. La région du sud-est est sujette à de nombreuses intempéries, d'où une géomorphologie diversifiée. La caractéristique géologique la plus remarquable est le monument naturel Takhti-Tepha composé de volcans de boue.
30. Le site proposé comprend deux aires protégées : l'aire protégée de Vashlovani et la réserve gérée de Chachuna. La zone protégée de Vashlovani est le territoire le plus sec et le plus désertique de Géorgie. Considérée comme un point névralgique de la biodiversité, la région abrite de nombreuses espèces (52 mammifères, 90 oiseaux et 30 reptiles, 18 poissons et 6 amphibiens). Parmi les espèces emblématiques figurent le léopard d'Afrique (*Panther pardus*) et la gazelle à goitre (*Gazella subgutturosa*). Le site proposé étant situé à proximité de la frontière avec l'Azerbaïdjan, il offrira des possibilités de coopération transfrontalière dans la lutte contre la fragmentation des habitats, un processus préjudiciable à des espèces telles que les léopards. Il est également caractérisé par une grande diversité de la faune répartie entre les forêts étagées de type savane aride, les terres semi-arides et la végétation de type désertique.
 31. La steppe et les semi-déserts sont traditionnellement utilisés pour le bétail et le pâturage. Les terres sont principalement utilisées pour l'agriculture irriguée avec des canaux artificiels et des étangs. Cependant, seules quelques zones sont irriguées par les canaux des parties inférieures de l'Alazani. L'agriculture contribue de manière significative à l'économie régionale, même si moins de 10 % de la population de la région de Kakheti vit sur le site proposé. Les autres activités économiques comprennent le tourisme, l'exploitation minière, les industries de transformation (calcaire), les services, le commerce et la construction. L'agriculture et l'écotourisme seront encouragés en vue du développement durable de la région.
 32. Le zonage proposé a été élaboré dans le cadre d'une procédure de planification participative ouverte aux représentants des communautés locales et de consultation des diverses parties prenantes, y compris des fonctionnaires gouvernementaux. La réserve naturelle de l'État de Vashlovani et la zone de protection stricte du parc national de Vashlovani constituent l'aire centrale du site proposé. Certaines zones tampons sont adjacentes aux aires centrales, tandis que d'autres correspondent à des zones protégées existantes. Le long de la limite nord de la partie nord-est de l'aire centrale, le Comité consultatif note l'absence d'une zone tampon sur la carte de zonage, conséquence du régime foncier actuel des parcelles adjacentes qui feront l'objet de futures négociations en vue de leur inclusion dans la zone tampon.
 33. La principale autorité administrative pour le site proposé est le ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de Géorgie. Cette instance soutient diverses activités liées à la formation, à l'éducation, au partage des connaissances et à la participation du public. Une formation au renforcement des capacités est déjà en cours avec l'administration locale et les parties prenantes. Le site proposé étant le premier dans la région du Caucase du Sud, il attire déjà l'attention des universités nationales et internationales désireuses de mener des recherches dans la région. Des documents (y compris une charte) pour la création de l'autorité de gestion du site proposé sont déjà rédigés et ont été soumis à la fois au ministère de la Protection de l'environnement, à celui de l'Agriculture et à la municipalité de Dedoplistskaro. Une entité juridique à but non lucratif chargée de gérer le site proposé sera établie après la désignation.
 34. Le Comité consultatif se félicite de la qualité de cette proposition de candidature et recommande que le site soit **approuvé**.

35. **Trois rivières Alazani (Géorgie).** Le Comité consultatif accueille favorablement cette deuxième proposition de la Géorgie. Située au nord-est de la Géorgie dans l'est du Caucase, en bordure de la Fédération de Russie, la zone englobe les bassins versants de l'Alazani et ses deux affluents. La réserve de biosphère proposée est caractérisée par une mosaïque de différents paysages, allant des forêts alpines et des plaines inondables aux zones à couverture de neige permanente et aux prairies alpines. La superficie totale de la réserve de biosphère des trois rivières Alazani proposée est de 199 944 hectares.
36. La région abrite une grande diversité de mammifères, y compris des prédateurs comme l'ours noir, le loup gris et le lynx. En outre, le territoire abrite un certain nombre d'oiseaux inscrits sur la liste rouge, tels que le tétras du Caucase, la bécasse du Caucase, l'aigle royal et le vautour griffon d'Eurasie, ainsi que de la flore inscrite sur la liste rouge telle que des ormes du Caucase (*Zelkova carpinifolia*) et des reliques de forêts d'ifs. La région est également caractérisée par une grande diversité agricole.
37. Les zones de transition sont habitées par 15 390 résidents permanents qui forment des communautés très diverses. La partie nord de la réserve de biosphère proposée n'est que faiblement peuplée, la plupart des résidents vivant dans des villages de la partie sud de la zone proposée. Entre 100 et 150 personnes séjournent de façon saisonnière dans la zone tampon, principalement pour élever des moutons. La région contient de nombreux monuments historiques et sites archéologiques, tandis que les forêts et les montagnes jouent également un rôle important dans la vie religieuse locale, avec de nombreux sites sacrés encore vénérés par les résidents locaux.
38. L'agriculture est la principale activité économique de la région et se caractérise par la prédominance de pratiques traditionnelles développées localement, dont le système sopol-bosloba, qui permet la culture dans les zones montagneuses, ainsi que la viticulture et l'élevage nomade. L'un des objectifs de la réserve de biosphère proposée est de revitaliser, d'entretenir et de soutenir l'élevage transhumant, y compris la race locale des moutons tushetians. De plus, le site proposé vise à contribuer au maintien de l'agrobiodiversité locale, par le soutien de pratiques agricoles et de traditionnelles, comme un type d'orge du cru. La promotion de l'écotourisme, en particulier par des visites de vignobles et l'exploration de produits culinaires locaux, viendra en soutien des activités agricoles et rendra la région plus attrayante pour les jeunes générations. Les activités proposées comprennent également l'installation de panneaux solaires pour fournir de l'énergie renouvelable à la région.
39. La proposition a été élaborée en étroite coopération avec les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, y compris le Sabcheo (le conseil communautaire local), d'autres membres des communautés locales et des entreprises locales. L'élaboration de la proposition a permis une coopération accrue entre les diverses parties prenantes, qui ont reçu l'appui d'organisations gouvernementales nationales et internationales et de partenaires universitaires. Un projet de plan de gestion et de structure de gestion participative a été ajouté au plan de gestion envisagé comme un document dynamique à adapter au fil du temps en fonction de l'évolution de la région.
40. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la proposition de nomination détaillée et félicite les autorités pour cette leur approche participative. Le Comité consultatif recommande que le site soit **approuvé**.
41. **Harrat Uwayrid (Arabie saoudite).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la proposition de l'Arabie saoudite relative à la désignation de l'Uwayrid de Harrat comme réserve de biosphère. Le site proposé est situé dans la partie centrale et nord-ouest de l'AlUla' Mohafazat (comté), un biome de désert chaud situé dans la région biogéographique du Moyen-

- Orient et de l'Asie occidentale. Le territoire a été déclaré zone protégée en 2020 par décret royal et couvre 762 700 hectares, avec une aire centrale de 193 300 hectares (abritant des espèces menacées d'extinction telles que le léopard d'Arabie et la gazelle arabe, ainsi que des espèces de faune et de flore menacées et endémiques aux niveaux régional et national), une zone tampon de 275 000 hectares et une zone de transition de 294 400 hectares, soit 39 % de la superficie totale de la réserve de biosphère.
42. La réserve de biosphère proposée est habitée par 40 500 à 66 000 personnes qui vivent dans la zone tampon (500 de façon permanente, 1 000 de façon saisonnière) et dans la zone de transition (40 000 de façon permanente, 65 000 de façon saisonnière). Les villageois de la zone tampon et des zones de transition dépendent fortement des activités pastorales et de l'agriculture comme source de revenus. Les principales activités comprennent l'agriculture, la garde des chameaux et des troupeaux d'ovins et de caprins.
 43. Le Comité consultatif note que plusieurs programmes et activités prévus à Harrat Uwayrid contribueront au développement d'une économie florissante par le biais de nouveaux projets axés sur la conservation et l'écotourisme. Même si les activités touristiques sont actuellement gérées dans le cadre de la stratégie nationale du tourisme, le Comité consultatif encourage les autorités saoudiennes à évaluer correctement la capacité de charge du site et à promouvoir des formes de tourisme hautement durables, en accordant une attention particulière à l'utilisation des ressources en eau, à l'efficacité énergétique et à la gestion des déchets, mais aussi aux conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales.
 44. Le site proposé a établi un plan de gestion (2020–2025) à mettre en œuvre sous la supervision générale de la Commission royale d'AIUla, et la supervision directe d'un comité directeur d'experts et de dirigeants internationaux en conservation. Bien que les membres des communautés locales soient mentionnés comme parties prenantes au comité directeur, le comité consultatif note que le dossier de candidature ne fournit aucune preuve de leur implication dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère (au-delà de leur implication dans une consultation initiale sur la candidature). Le Comité consultatif demande donc que le plan de gestion proposé définisse plus clairement par quel mécanisme les processus de planification et d'exécution s'élaboreront.
 45. Outre les activités de recherche, de surveillance, d'éducation et d'information menées en appui du fonctionnement de la réserve de biosphère, le Comité consultatif recommande que la fonction de soutien logistique comprenne des fonctions supplémentaires visant à appuyer l'intégration dans le RMRB, le partage d'expériences et de bonnes pratiques et la participation à des projets et réseaux thématiques internationaux. Conformément à cette vision, les activités pédagogiques, au-delà de l'éducation à l'environnement, devraient prévoir des actions d'éducation au développement durable.
 46. Reconnaissant que la réserve de biosphère proposée est soumise à de nombreuses pressions humaines (destruction de l'habitat, surpâturage, chasse illégale) qui peuvent menacer les espèces protégées, le Comité consultatif encourage les autorités saoudiennes à poursuivre leurs activités et mesures visant à réduire les pressions et les conséquences négatives par le biais de nouvelles législations en soutien aux efforts de conservation, et à faire appliquer les lois et mesures existantes pour lutter contre le surpâturage par le bétail, y compris en déterminant la capacité de charge des pâturages et en ajustant la taille des troupeaux, et en menant des actions de renforcement des capacités, de sensibilisation du public et des activités éducatives.
 47. Le Comité consultatif conclut que le site satisfait aux critères du cadre statutaire du RMRB et recommande que le site soit **approuvé**.

Propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations spécifiques

48. **Burabay (Kazakhstan).** Le Comité consultatif se félicite de cette proposition du Kazakhstan. La réserve de biosphère de Burabay proposée est située dans la zone naturelle steppe-forêt-steppe dans la partie la plus élevée (Kokshetau Upland) de la périphérie nord des hautes terres du Kazakhstan central (melkosopochnik), qui atteignent des altitudes de 220-947 m au-dessus du niveau de la mer. Sur le plan administratif, le territoire du site proposé appartient au district de Burabay et au district de Birzhan Sal de la région d'Akmola. Le territoire est caractérisé par la présence d'un grand nombre de lacs dont 14 lacs d'une surface d'eau supérieure à 1 km².
49. Le site proposé est très représentatif de la biodiversité de la zone forêts-steppe de l'Eurasie. La forêt est le type de végétation le plus important du site, la principale espèce forestière étant le pin.
50. Environ 10 000 personnes vivent dans les zones de transition qui sont visitées chaque année par environ 676 000 personnes à des fins touristiques et récréatives. Le potentiel de développement durable est principalement lié au développement du tourisme écologique et récréatif. La zone de villégiature de Shchuchinsk-Borovoye, où est situé le site proposé, est un complexe d'infrastructures touristiques créé en 2005.
51. Le site proposé a été conçu sur la base du système de zonage et de gestion du parc naturel national de l'État de Burabay (PNNE) et se compose de cinq composantes distinctes. La limite et le système de zonage de la réserve de biosphère proposée sont identiques à ceux du PNNE de Burabay. Les aires centrales correspondent à une zone strictement protégée du PNNE, à la zone tampon vers la zone de stabilisation environnementale, et aux zones de transition vers la zone d'activités touristiques et récréatives et la zone d'activité économique limitée. Il convient de noter que la ceinture de « terres protégées (ou de sécurité) », qui entoure toutes les limites de la réserve de biosphère proposée, n'est pas incluse dans le zonage.
52. Le plan de gestion du PNNE de Burabay (2019-2023) a été établi et englobe la gestion des trois zones fonctionnelles de la réserve de biosphère proposée. Le plan actuel prenant fin en 2023, un nouveau plan pour 2024-2028 sera élaboré et recevra son autorisation à la fin de cette année. Le Comité consultatif recommande que le nouveau plan de gestion tienne compte du rôle et des activités propres à une réserve de biosphère et de la terminologie qui y est associée.
53. La réserve de biosphère proposée est gérée par le Conseil de coordination de la réserve de biosphère de Burabay conformément à la législation en vigueur.
54. Le site proposé a effectué des actions de surveillance et de recherche écologiques dans le cadre du système de gestion PNNE. Toutefois, les dossiers de candidature contiennent peu d'informations et de données sur les zones de transition et sur la fonction de développement, en particulier pour tout ce qui concerne le tourisme, qui pourrait offrir un potentiel important de développement durable.
55. Le Comité consultatif recommande que le site proposé soit **approuvé sous réserve** que soient présentées les informations ci-après avant le 3 mai 2022 :
 - i. une carte de zonage révisée, les aires centrales et les zones tampons liées aux composantes situées dans les parties est et nord du site proposé n'étant pas indiquées en couleur sur la présente carte (bien que les aires centrales et les zones tampons soient clairement décrites dans la légende) ;

- ii. des informations détaillées sur les activités touristiques telles que les types et les emplacements des principales infrastructures touristiques, les principales attractions, l'impact des activités touristiques et les mesures proposées ;
 - iii. des informations et des preuves détaillées sur la façon et le moment où les populations locales ont été informées et associées à la nomination de la réserve de biosphère (et non pas le processus d'élaboration du plan de gestion du PNNE) ;
 - iv. une mise à jour détaillée des informations sur les éléments du formulaire de candidature concernant la fonction de développement, la fonction de soutien logistique et la gouvernance (15, 16, 17).
56. **Réserve de biosphère de Markakol (Kazakhstan).** Le Comité consultatif se félicite de cette proposition du Kazakhstan. La réserve de biosphère de Markakol proposée appartient au district de Kurchum de la région du Kazakhstan oriental, situé dans le sud de l'Altaï, près de la frontière séparant le Kazakhstan et la Chine. Le site couvre les complexes naturels et les écosystèmes les moins perturbés par l'homme de la partie sud de l'Altaï occidental. Elles englobent une taïga de moyenne montagne unique et caractéristique et des paysages alpins de haute montagne de la zone de steppe tempérée de l'Eurasie. Il y a cinq zones de végétation à haute altitude : prairie-steppe, taïga de montagne, subalpine, alpine et nivale.
57. Le site proposé a été élaboré sur base du système de zonage et de gestion de la réserve naturelle de l'État de Markakol (RNE), dont l'objet est de préserver le lac Markakol et ses paysages de bassin. Le lac Markakol est le plus grand plan d'eau de l'Altaï, alimenté par de petites rivières et des ruisseaux, avec un littoral caractérisé par des ravins. L'altitude du site proposé varie de 1 449 m à 3 304 m au-dessus du niveau de la mer.
58. Environ 2 000 personnes vivent en permanence dans les zones de transition. Moins de 800 touristes visitent le site chaque année (2015–2020), le nombre étant en baisse. Les principales activités économiques sont l'élevage (ovins, caprins et équins) et le tourisme. Une forte augmentation du cheptel a réduit la production agricole et entraîné l'expansion des champs de foin et des pâturages. L'absence de grandes fermes d'élevage contribue à la diversité végétale dans le bassin de Markakol.
59. La limite de la réserve de biosphère proposée correspond à celle de la RNE de Markakol et les systèmes de zonage sont presque identiques, à l'exception du lac Markakol. Dans le système établi par la RNE, le lac Markakol est une zone strictement protégée (équivalente à l'aire centrale de la réserve de biosphère) ; dans la zone de la réserve de biosphère proposée, il fonctionne comme zone tampon, la pêche amateur/sportive étant autorisée sur des zones spécialement désignées conformément à la réglementation en vigueur.
60. Dans le cadre du zonage proposé, deux zones de transition seraient établies, en dehors des sections dominantes du nord et des parties sud-est des zones tampons. L'administration chargée de la mise en candidature explique que le site proposé est situé dans une zone montagneuse élevée du système montagneux de l'Altaï Sud et que la population locale y est moins importante que celle des zones de plaine au sud du site proposé. Les autres sections sont des zones montagneuses surélevées avec une forêt de taïga, des arbustes subalpins, des rochers, de la neige et des glaciers.
61. Le plan de gestion de la RNE de Markakol (2019-2023) a été établi et correspond à la gestion des trois zones fonctionnelles de la réserve de biosphère proposée. Le plan actuel prenant fin en 2023, un nouveau plan pour 2024-2028 sera élaboré et recevra son autorisation à la fin de cette année. Le Comité consultatif recommande que le nouveau plan de gestion 2024–2028 tienne compte du rôle et des activités propres à une réserve de biosphère et de la terminologie qui y est associée.

62. La réserve de biosphère proposée est gérée par le Conseil de coordination de la réserve de biosphère de Markakol conformément à la législation en vigueur.
63. La réserve de biosphère proposée a effectué des activités de surveillance et de recherche écologiques et mis en œuvre des mesures de conservation conformément au plan de gestion de la RNE. Toutefois, très peu d'informations ou de données concernent les zones de transition et la fonction de développement.
64. Le Comité consultatif recommande que le site proposé soit **approuvé sous réserve** que soient présentées les informations ci-après avant le 31 mai 2022 :
 - i. compléter les données sur l'économie par des informations complètes sur le potentiel d'amélioration de la fonction de développement durable de la zone proposée ;
 - ii. revoir les informations et les données contradictoires ou inexactes contenues dans le dossier de candidature ;
 - iii. détailler les informations et les preuves sur la façon et le moment où les populations locales ont été informées et associées à la proposition de la réserve de biosphère (et non pas le processus d'élaboration du plan de gestion de la RNE) ;
 - iv. une mise à jour détaillée des informations sur les éléments du formulaire de candidature concernant la fonction de développement, la fonction de soutien logistique et la gouvernance (15, 16, 17).
65. **Lac Khuvsgul (Mongolie).** Le Comité consultatif accueille favorablement cette nouvelle proposition de la Mongolie qu'il félicite pour la nouvelle nomination qui fait suite à la dernière désignation de réserve de biosphère en 2020.
66. Le site de la réserve de biosphère du lac Khuvsgul est situé entre les montagnes Sayan au nord, les chaînes de montagnes Khangai au sud, les montagnes Tuva à l'ouest et la chaîne de montagnes Baikal à l'est. La zone englobe le lac Khuvsgul et son bassin, les eaux d'amont des rivières Eg et Uur, et le bassin versant oriental de Sayan. Le site fait également partie de la province de Khuvsgul, l'une des plus grandes régions de Mongolie. Les principaux écosystèmes sont les hautes montagnes, la steppe forestière, la taïga de montagne, la steppe de montagne et les prairies de plaine inondable, et les principaux types d'utilisation des terres sont le tourisme et les pâturages.
67. La biodiversité qui entoure le lac Khuvsgul diffère d'une manière unique des autres parties de la Mongolie et présente des similitudes avec la Sibérie occidentale et la Sibérie orientale. Les formations naturelles comprennent des montagnes escarpées, des falaises rocheuses et une taïga profonde et dense avec des rivières et des marais abondants. Ces vastes zones sont intactes et inhabitées par les humains, ce qui permet la croissance de plantes sauvages riches, parfumées et aux couleurs vives, bien que leur durée de vie soit courte en raison des conditions naturelles de l'habitat. Les environs du lac Khuvsgul se composent de diverses zones naturelles distinctes telles que la toundra, la sous-toundra, la forêt de taïga, la steppe forestière et la steppe de montagne qui abritent une variété d'espèces uniques, dont certaines sont rares et menacées telles que le léopard des neiges, le bouquetin ibex, le porte-musc de Sibérie, l'original, le renne, le cerf rouge et l'ours brun. Parmi ces mammifères, 9,5 % sont classés comme extrêmement rares par la loi mongole sur la faune et 7,9 % sont classés comme rares par décret gouvernemental.
68. Le Comité consultatif note également qu'en 2020, 7 016 habitants vivaient dans cette région avec 119 776 têtes de bétail. L'élevage, le tourisme et l'utilisation des ressources naturelles sont les principales sources de revenus des habitants de cette région. Les habitants et les habitants des « soums » voisins récoltent les noix et les fruits pendant la saison d'automne,

lorsque les produits naturels mûrissent. Bien qu'aucune ressource minérale n'ait été découverte dans la région, les entités privées qui abusent des licences foncières obtenues à des fins touristiques ont un impact négatif important sur l'environnement.

69. Le Comité consultatif note que la région du lac Khuvsgul est utilisée à des fins touristiques depuis 1996, les touristes et les habitants utilisant les terres en l'hiver et au printemps. Il n'y a pas d'exploitation minière ni agricole dans la région. En lieu et place, les populations locales dépendent du bétail, de la pêche et de la récolte du foin (en fonction des besoins de leur bétail). Ces dernières années ont vu une augmentation significative du nombre de personnes et d'entreprises exerçant des activités touristiques dans la région, tant étrangères qu'autochtones, avec une augmentation concomitante du nombre de personnes fournissant des services tels que l'équitation et les promenades en bateau, même à partir d'autres « soums » voisins. Le nombre de stations touristiques augmente également d'année en année.
70. Le Comité consultatif encourage les autorités à poursuivre leurs efforts pour accroître les activités touristiques existantes conformément aux besoins de développement durable.
71. Le Comité consultatif prend note qu'un plan de gestion a été établi et mis en œuvre pour protéger l'écosystème du parc national du lac Khuvsgul. Le dernier plan couvrait la période 2015–2019, et son successeur, en cours d'élaboration, devrait être finalisé en 2022. Des plans de développement local, des plans de gestion des zones de transition, des plans touristiques et des plans de gestion des déchets seront également élaborés conformément au plan de gestion. Le plan de gestion du parc national du lac Khuvsgul a été élaboré avec la participation de représentants des administrations locales, d'éleveurs, d'organisations touristiques, d'organisations non gouvernementales, de travailleurs indépendants, ainsi que de scientifiques, de chercheurs, de chargés d'administration de la conservation, d'experts et de gardes forestiers, qui ont fourni des conseils professionnels. Les plans de gestion approuvés sont mis en œuvre par le bureau de l'administration du parc national du lac Khuvsgul. La superficie du site proposé est suffisamment grande pour répondre aux objectifs de conservation à long terme des aires centrales, de la zone tampon et de la zone de transition.
72. Le Comité consultatif note qu'une carte de zonage n'a pas été présentée dans un format permettant une identification claire des trois zones et la protection de l'aire centrale.
73. Le Comité consultatif recommande donc que le site soit **approuvé sous réserve** que soit présentée une carte de zonage révisée définissant clairement les trois zones et fournissant des informations détaillées sur les mesures de protection des deux aires centrales situées dans les parties ouest et est du site proposé avant le 31 mai 2022.
74. **Kafue Flats (Zambie)** Le Comité consultatif se félicite de la qualité de ce dossier de candidature présenté par les autorités nationales et salue leurs efforts pour mettre en œuvre le concept de la biosphère par la proposition de divers écosystèmes.
75. La réserve de biosphère proposée a une superficie de 2 609 400,6 hectares, avec une aire centrale proposée de 36 806,6 hectares, qui comprend une partie des parcs nationaux de Lochinvar et de Blue Lagoon ; une zone tampon de 470 904 hectares, comprenant la zone de gestion du gibier des plaines de Kafue et le reste du parc national de Lochinvar ; et une zone de transition de 2 101 690 hectares, qui traverse divers districts dotés de sites archéologiques et historiques. La région est également une zone humide Ramsar et une zone importante pour les oiseaux, abritant plus de 400 espèces d'oiseaux et plusieurs mammifères, dont le zèbre, le buffle, l'hippopotame, le sitatunga et l'endémique lechwe de Kafue.

76. La zone soutient le développement humain à travers des activités telles que la pêche artisanale, l'élevage du bétail, la chasse contrôlée et la production d'hydroélectricité, avec un énorme potentiel pour le développement de l'énergie solaire et géothermique.
77. Le Comité consultatif félicite les autorités nationales pour les activités internationales de surveillance et de recherche entreprises dans la région grâce à la collaboration avec Birdwatch Zambia et Earthwatch, un programme d'éducation environnementale impliquant 82 écoles, et pour le processus consultatif, utilisé dans le but de délimiter la zone de transition, qui impliquait les groupes autochtones et les autorités traditionnelles.
78. Le Comité consultatif se félicite de la présentation de divers plans de gestion pour les zones et de l'engagement financier en faveur de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée pour la zone.
79. Le Comité consultatif exprime ses préoccupations quant à la présence d'un site minier géologique dans la partie sud du parc national de Lochinvar, intégrée dans une zone de transition et délimitée par un tampon, dont les activités ne sont pas compatibles avec les principes applicables aux zones de catégorie 2 de l'UICN et le Cadre statutaire pour la gestion des réserves de biosphère. Le Comité consultatif fait observer que cela pourrait nuire à l'intégrité de la réserve de biosphère proposée en tant que site d'excellence pour la modélisation des approches du développement durable. Le Comité consultatif note également que les données sur la population humaine de la zone et les indicateurs applicables, figurant à l'Annexe II du dossier de candidature pour la création d'une réserve de biosphère, n'ont pas été fournies.
80. Le Comité consultatif recommande que le zonage proposé soit révisé et que les informations du dernier recensement national de la population soient utilisées pour remplir le tableau de la population du dossier de candidature.
81. Le Comité consultatif recommande donc que la zone soit **approuvée sous réserve** de l'achèvement de la mission prévue par l'UNESCO dans la zone et des consultations avec les parties prenantes locales, qui devraient éclairer la décision finale du Conseil du MAB. Le Comité consultatif encourage les autorités à présenter une carte de zonage mise à jour, les données démographiques et un plan de gestion participative de la zone.
82. **Chimanimani (Zimbabwe)** Le Comité consultatif se félicite de la qualité de ce dossier de candidature en vue de la deuxième réserve de biosphère du pays. La zone comprend le parc national de Chimanimani, ainsi qu'un complexe de montagnes, de forêts, de prairies et d'arbustes, et des écosystèmes d'eau douce. Le paysage s'étend vers le Mozambique, dans le cadre d'une réserve de biosphère transfrontalière proposée, ainsi que dans l'écosystème montagneux d'Afrique de l'Est, point chaud de la biodiversité mondiale.
83. Avec une superficie totale de 345 014 hectares, la réserve de biosphère proposée couvre une aire centrale de 27 030 hectares, avec le sanctuaire d'Eland et les réserves botaniques et touristiques de Haroni et de Rusitu ; une zone tampon de 52 032 hectares, qui comprend plusieurs plantations forestières de pins, d'eucalyptus et d'acacias ; et une zone de transition de 273 406 hectares, où se déploient l'agriculture et la foresterie des petits exploitants.
84. La zone est habitée par environ 154 000 personnes, principalement issues de la culture Ndaou, dont la plupart parlent la langue Ndaou, une langue menacée qui est également parlée de l'autre côté de la zone protégée s'étendant jusqu'au Mozambique. Il existe six zones clés de biodiversité riches en plantes endémiques et 88 sites archéologiques. La population locale tire profit des ressources naturelles grâce à leurs activités touristiques et aux produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le miel et la production pour bétail.

85. Le Comité consultatif félicite les autorités nationales pour le processus participatif utilisé en vue de la proposition, qui a impliqué 50 parties prenantes, et pour la forte présence de la société civile dans la gestion de la zone. Le Comité consultatif se félicite de la structure de gouvernance indiquée dans le plan de gestion proposé, du mécanisme de participation régulière des parties prenantes à la mise en place de la réserve de biosphère et de la collaboration proposée avec l'Université du Zimbabwe et d'autres universités en tant que partenaires clefs dans le but de renforcer les activités de recherche, d'éducation et de surveillance.
86. Le Comité consultatif note que les documents juridiques cités dans le dossier et les fiches de forme des cartes n'ont pas été soumis comme prévu. Le Comité consultatif fait en outre observer que la section de l'annexe consacrée aux indicateurs n'a pas été achevée.
87. Le Comité consultatif recommande donc que le site soit **approuvé sous réserve** que soient présentées les informations suivantes avant le 31 mai 2022 :
- i. les fichiers de mise en forme de toutes les cartes dans le dossier de candidature ;
 - ii. des copies des instruments juridiques/lois et politiques régissant la gestion de l'ensemble de la région, y compris toutes les zones ;
 - iii. une annexe 2 avec les indicateurs applicables à la liste de contrôle, et ;
 - iv. le plan de gestion de la zone.
88. Le Comité consultatif recommande que le plan de gestion prenne en considération des mesures de prévention des difficultés pouvant être causées par l'exploitation minière artisanale illégale de l'or dans les zones centrales et tampons. Le Comité consultatif encourage également les autorités nationales à collaborer avec le Programme des systèmes de connaissances locales et autochtones (LINKS) de l'UNESCO en vue de recherches et d'autres activités de préservation de la langue ndau.

Extension, re-zonage, changements de nom des réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation

89. **Réserve de biosphère d'El Hierro (Espagne).** Le Comité consultatif accueille favorablement cette demande présentée par les autorités espagnoles en vue de l'extension et du re-zonage de la réserve de biosphère d'El Hierro, désignée en 2000.
90. Située sur l'île d'El Hierro dans l'archipel des Canaries, la réserve de biosphère a présenté une proposition d'extension de sa zone marine et de création d'une nouvelle aire marine centrale, qui porterait la superficie totale à 58 598,60 hectares. La population vivant dans les limites de la réserve de biosphère reste la même et est estimée à 10 968 habitants installés principalement dans la zone de transition.
91. La proposition d'extension a été préparée par un membre du conseil scientifique du comité MAB espagnol. Le processus s'est déroulé virtuellement et a consisté en un premier atelier suivi par des enquêtes et un atelier final.
92. La gestion de la réserve de biosphère El Hierro est confiée au Conseil de l'île, en collaboration avec une série de conseils d'administration, de conseils consultatifs, de conseils scientifiques et de conseils de participation. La réserve de biosphère est gérée dans le cadre du Plan d'action 2030 (PAO2030), qui s'articule autour de cinq objectifs et s'aligne sur la Stratégie MAB. Cette proposition d'extension a été approuvée par le Conseil d'administration de la réserve de biosphère en mai 2020.

93. Le Comité consultatif salue les efforts entrepris pour préparer cette extension et la création d'une nouvelle aire centrale, et recommande que le plan soit **approuvé**.
94. Le Comité consultatif recommande la création d'une zone de transition marine dans le cadre de l'extension de la réserve de biosphère, qui compléterait la protection de la zone tampon marine, y compris Puerto La Estaca. Le Comité consultatif recommande également que les zones tampons terrestres soient redéfinies pour faciliter l'exploitation du corridor écologique.
95. Le Comité consultatif demande, en conséquence, aux autorités nationales :
- de présenter le processus participatif mené pour l'extension de la réserve de biosphère ;
 - de présenter la méthodologie justifiant le nouveau zonage ;
 - de soumettre un Rapport sur les activités des organes de gouvernance, et ;
 - de présenter un plan de gestion stratégique pour la réserve de biosphère élargie, y compris l'aire marine élargie.
96. **Réserve de biosphère de la Sierra del Rincón (Espagne).** Le Comité consultatif se félicite de cette proposition d'extension de la réserve de biosphère de la Sierra del Rincón, désignée en 2005. La proposition augmente la superficie de la zone de transition de 2,5 % (de 7 625,7 hectares à 8 480,8 hectares) et couvre l'ensemble de la zone municipale de Madarcos, qui est historiquement et écologiquement liée aux cinq municipalités constituant actuellement la réserve de biosphère. La superficie totale de la réserve de biosphère passerait de 15 230,8 hectares à 16 091,7 hectares.
97. L'ajout de la municipalité de Medarcos renforcerait la protection de la riche biodiversité de la région, en particulier sa richesse ornithologique, et du patrimoine culturel associé. Cette extension renforcerait également les initiatives de développement socioéconomique de la région, en particulier dans le domaine du tourisme durable.
98. La réserve de biosphère abrite une variété d'espèces de flore et de faune associées à l'histoire de l'agriculture et de l'élevage de la région. La réserve de biosphère se distingue des autres par la mosaïque paysagère formée par les « Dehesas » (zones rocheuses, broussailles, unités rurales et forêts reboisées), organisées autour de quatre dépressions de taille variable, à savoir la dépression de Montejo et les vallées de Horcajuelo, la Hiruela et la Puebla, qui forment ensemble la Pradena.
99. La Pradena est entourée de ceintures montagnaises, à savoir les contreforts sud du massif de Cebollera, et la Peña de la Cabra et la Hiruela sierras. Les Dehesas, clairement délimités par leurs clôtures, sont situés sur les pentes inférieures et les thalwegs de vallée. Ils alternent avec des champs clôturés et des unités rurales. Les forêts reboisées sont situées sur les pentes supérieures avec des affleurements rocheux et des broussailles, ainsi que des prairies se développant dans les hautes terres.
100. La petite population de la réserve de biosphère élargie s'élèverait à un peu plus de 700 habitants concentrés entièrement dans la zone de transition. Malgré la proximité de la zone métropolitaine de Madrid dont dépend toute la réserve de biosphère, tant sur le plan économique que social, la population résidente a sa propre manière caractéristique d'utiliser le territoire. L'activité économique est principalement concentrée dans les services, la construction, l'agriculture à petite échelle et les activités forestières. Les nouveaux habitants qui ont transféré leurs activités économiques dans la région sont responsables d'une part importante des activités les plus novatrices et représentent une grande partie de la population plus jeune.

101. Le Comité consultatif :

- i. recommande que la réserve de biosphère collabore avec les autres sites situés dans la chaîne des monts Cantabriques, en raison de leur proximité et de leurs similitudes, et ;
- ii. demande aux autorités nationales de présenter une carte montrant les réserves de biosphère situées près de la réserve de biosphère de la Sierra del Rincón.

102. Le Comité consultatif recommande que la demande d'extension de la réserve de biosphère soit **approuvée.**